



DELIB_2026_21
Classification 7.10

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0

L'an **DEUX MILLE VINGT SIX, le VINGT TROIS AVRIL**

Le Conseil Municipal de la commune de Saint Antoine sur l'Isle dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Paquerette PEYRIDIEUX, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 AVRIL 2026

PRÉSENTS : Paquerette PEYRIDIEUX, Maire - Annick SAMSON, 1ère Adjointe - Sébastien MARCHEIX, 2° Adjoint - Véronique BAUDRY - Nicole DUFOSSÉ - Fabienne SAUQUET - Yonnel REVELLAT - Didier MAZEAU - Sandrine GRANDET Géraldine FAVEAU - Marie JAUBERT - Hubert LECCHINI, Yoann MARY, Conseillers Municipaux

EXCUSÉS : Jean-Paul MONTILLAUD (pouvoir à Annick SAMSON)
Guillaume HOLIER (pouvoir à Nicole DUFOSSÉ)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Marie JAUBERT

OBJET : Participation aux frais de transport du RPI

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal que lors du dernier Conseil d'Ecole, les enseignantes du Regroupement Pédagogique Intercommunal ont fait part de leur projet de mise en place de l'activité piscine pour la fin de l'année scolaire en faveur des élèves de Grande Section et Cours Préparatoire.

La piscine de St Seurin sur l'Isle étant désormais gérée par la Communauté d'Agglomération du Libournais, les entrées sont prises en charge par la CALI. Seul le transport est payant.

Après concertation avec les deux communes du RPI, il a été décidé que les frais de transport seront pris en charge par moitié pour chacune des deux communes. La commune de Porchères se propose d'en faire l'avance.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal accepte de prendre en charge 50 % des frais de transport dans le cadre de cette activité qui seront remboursés à la commune de Porchères. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Pour copie conforme,
Saint Antoine sur l'Isle, le 30 avril 2026

La Secrétaire de Séance,

Marie JAUBERT



Le Maire,

Paquerette PEYRIDIEUX